

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour d'avril 2016, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantal Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Dave Landry et Pierre Després, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2016-04-53 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Chantal Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2016-04-54 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2016 après avoir ajouté les précisions suivantes à la résolution numéro 2016-03-39.

*ATTENDU QUE le 29 février 2016, le conseil municipal a présenté son plan de développement stratégique;*

*ATTENDU QUE, lors de cette rencontre, il a été décidé de refaire une partie de la toiture du Centre des Loisirs, puisque celui-ci coule;*

*et demande un montant de 10 500 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural 2014-2015.*

## **2016-04-54.1 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les comptes du mois de mars 2016 totalisant une somme de vingt-sept mille sept cent vingt-neuf dollars et vingt-deux sous (27 729,22 \$), pour la Municipalité, de soixante-dix dollars et soixante-dix sous (70,70 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 avril 2016

---

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

### **CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

- Madame Francine Morin, directrice générale, accuse réception d'une lettre du ministère de la Sécurité publique par laquelle le sous-ministre, Monsieur Denis Marsolais donne suite au rapport du coroner Me Cyrille Delâge en date du 12 février 2015 portant sur l'incendie à la Résidence du Habre à l'Isle-Verte survenu en janvier 2014.
- En autres, il y est fait mention de l'une des six recommandations de Me Delâge au ministère de la Sécurité publique (MSP) et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :

*«Je recommande au ministère de la Sécurité publique, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ... d'inciter les autorités en milieux urbain et rural à procéder au regroupement des services de sécurité incendie en vue d'une action simultanée sous une même direction.» (page 122)*

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance.

**2016-04-55**     **RÈGLEMENT NUMÉRO R 165-2016 DÉCRÉTANT  
UNE DÉPENSE DE 250 000 \$ ET UN EMPRUNT DE  
250 000 \$ POUR LA POSE DE GRAVIER ET  
L'ASPHALTAGE, SUR UNE PORTION DU CHEMIN  
DE LA RIVIÈRE NOIRE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE  
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à procéder à la pose de gravier et l'asphaltage, sur une portion du chemin de la Rivière Noire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) tel que présenté dans la programmation des travaux, ayant reçu l'approbation du ministre des Transports M. Robert Poëti (Dossier : 65-13100).

**ARTICLE 2**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu que ce conseil soit autorisé à dépenser une somme de 250 000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 3 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent

pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**2016-04-56     AVIS DE MOTION**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT ENCADRANT LA**  
**TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1**

Avis de motion est par la présente donné par Madame Andrée Lebel qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 pour le rendre conforme à celui du gouvernement

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)

**2016 -04 57     NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ –**  
**RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu de nommer Madame Andrée Lebel, à titre de représentante désignée de la Municipalité de Saint-Athanase auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

QUE Monsieur Gaston Chenard soit nommé à titre de substitut auprès du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

**2016 -04 58     NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ –**  
**SERVICE INCENDIE POHÉNÉGAMOOK-SAINT-**  
**ATHANASE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu de nommer Monsieur Jocelyn Bernier, à titre de représentant désigné de la Municipalité de Saint-Athanase auprès du Service incendie Pohénégamook-Saint-Athanase.

**2016-04-59      VOIRIE MUNICIPALE – ACCEPTATION POUR LES  
COÛTS D’UTILISATION DE MACHINERIE LOURDE  
– ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé deux propositions pour les coûts d’utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l’année 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition, (M. Jocelyn Dionne a avisé la municipalité par téléphone qu’il reconnaissait avoir pris connaissance de l’invitation à soumissionner pour les besoins de la voirie municipale de Saint-Athanase, à l’expiration du délai fixé pour la réception des soumissions);

ATTENDU l’étude du dossier;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d’accepter les tarifs de Concassage E. Tanguay inc. (Les Entreprises Forestières E. Tanguay inc.) pour les coûts d’utilisation de machinerie lourde (chargeuse, rétro caveuse, camion, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse) et de matériel granulaire (tamisage et pesage) pour l’année 2016 tels que plus amplement décrits dans l’offre préparée pour le 30 mars 2016.

**2016-04-60      ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR LE  
BALAYAGE DES RUES ET AUX INTERSECTIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON  
ESTIVALE 2016**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre-Alexandre Tardif a fait parvenir sous invitation, une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le balayage des rues et aux intersections, pour la saison estivale 2016;

ATTENDU l’étude du dossier;

ATTENDU QUE les membres du conseil en sont venus à un consensus;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Monsieur Pierre-Alexandre Tardif pour le balayage des rues et aux intersections, pour la saison estivale 2016 tel qu'inscrit dans l'offre déposée le 29 mars 2016.

QUE les travaux devront être exécutés au plus tard le 20 mai 2016.

QUE l'employé municipal communiquera avec Monsieur Tardif pour établir l'horaire selon la disponibilité des deux parties.

**2016-04-61      ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE – SAISON ESTIVALE 2016**

**ATTENDU QUE** Débroussailleuse R.B. enr. a fait parvenir une offre de service à la Municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des routes pour la saison estivale 2016;

**ATTENDU QUE** Monsieur René Bastille effectue les travaux depuis 2003 et que le Conseil municipal est satisfait de son travail;

**POUR CES RAISONS,**

Il est proposé par Madame Chantal Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter la soumission de Débroussaillage R.B. pour le fauchage le long des chemins de notre municipalité pour la saison estivale 2016 tel que présenté dans l'offre du 24 mars 2016. Les travaux devront être exécutés entre le 15 et 31 juillet 2016. L'employé municipal communiquera avec Monsieur Bastille pour l'horaire.

**2016-04-62      DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER PIRAGHETTI – MAISON DES JEUNES PIRANA**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Athanase accuse réception de la demande de commandite de la Maison des Jeunes Pirana concernant le souper PIRAGHETTI qui se tiendra le mardi 10 mai prochain à la salle Léon-Desjardins du quartier Estcourt, Pohénégamook. La municipalité versera un montant de 25 \$.

**2016-04-63      DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**ATTENDU QUE** la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata a déposé les états financiers au 31 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** le rapport financier a été déposé aux membres du conseil séance tenante;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux ont procédé à l'étude des dits rapports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jocelyn Bernier

**APPUYÉ PAR** Monsieur Gaston Chenard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier 2015 déposé par la directrice générale, lequel rapport a été préparé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

**QUE** la directrice générale achemine la présente résolution à la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata.

**RAPPORT DES ÉLU(E)S**

**FRANCINE MORIN**

- Compte-rendu – Rencontre de la CODET dont les points discutés portent sur l'activité de réseautage dans les érablières à Saint-Athanase, la prochaine assemblée générale de la CODET qui aura lieu le 4 mai prochain à Saint-Athanase, l'article promotionnel des municipalités (petites bouteilles de sirop d'érable), le partage des coûts du cahier publicitaire pour le Témiscouata et la venue de l'un des Dragons dans notre région.

**ANDRÉ ST-PIERRE**

- Compte-rendu – Rencontre avec le service incendie de Pohénégamook-Saint-Athanase portant sur la mise à jour de l'entente de service entre les deux municipalités.-

**GASTON CHENARD**

- Compte-rendu – Rencontre de la RIDT portant sur les états financiers de la RIDT au 31 décembre 2015.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Les sujets suivants sont discutés lors de la période de questions :

- Deux citoyens s'informent de l'avancée du projet des égouts pluviaux et de son avenir.
- Un citoyen mentionne l'état de la route sur une portion du chemin des Érables.

## **CLÔTURE**

A 20 H 40 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
Mme Francine Morin, G.M.A.  
Directrice générale & secrétaire trésorière

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*